

Lutte contre les pesticides : des résultats spectaculaires

Depuis 2007, Cap Atlantique anime un programme d'actions de lutte contre la pollution des eaux par les pesticides avec les services techniques des communes. Depuis 2005, on observe une diminution de 94% des quantités de pesticides appliquées !



Le contexte

En 2003, les eaux du territoire de Cap Atlantique présentaient des teneurs non négligeables en pesticides d'origine non agricole. Afin de montrer l'exemple, sur le territoire de Cap Atlantique, la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique et les 15 communes ont décidé d'agir ensemble pour répondre aux problèmes de pollution des eaux par les pesticides.

Objectif : protéger la santé publique, la ressource en eau, la faune et la flore des milieux aquatiques et les activités économiques tributaires d'une bonne qualité de l'eau, telles que la conchyliculture, la saliculture, la pêche, le tourisme.

La charte des communes

En signant une charte en mai 2005, les 15 communes du territoire et Cap Atlantique se sont engagées à **réduire de façon durable la pollution des eaux par les pesticides**, notamment à travers leurs plans de désherbage communaux, l'achat de matériel et l'usage de techniques alternatives au traitement chimique.

Dispositif de la charte des communes



Les premiers résultats

Depuis 2007, la moyenne des quantités de désherbants chimiques appliquées sur le territoire par les communes et Cap Atlantique a **diminué de 94%**.

- ▶ La Baule : 2007 : **267** kg de pesticides | 2014 : **4** kg 98 %
- ▶ Pénestin : Zérophyto
- ▶ Férel, Guérande : zérophyto sauf cimetière et stade

La charte de l'habitant

Depuis 2011, la charte de l'habitant « vers un jardinagesans un pesticide » incite les particuliers à bannir l'utilisation des pesticides dans les jardins potagers ou ornementaux des particuliers.

La charte des jardineries

En 2012, cette charte engageait les 14 jardineries signataires du territoire à promouvoir les solutions alternatives aux pesticides en utilisant des techniques de jardinage au naturel.

Annonces presse de la charte des jardineries



La loi Labbé

Selon la loi Labbé du 6 février 2014, modifiée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- ▶ **en 2016** : incitation des jardineries à diminuer la vente de produits pesticides par la limitation de la vente en libre-service au profit d'une vente plus contrôlée (armoires sous clés),
- ▶ **au 1^{er} janvier 2017** : les produits phytopharmaceutiques ne pourront être cédés directement en libre-service à des utilisateurs non professionnels,
- ▶ **au 1^{er} janvier 2019** : interdiction de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel.

Cette loi rend caduques les chartes instaurées par Cap Atlantique.

Evolution de la qualité des eaux

- ▶ Tendence régulière à la diminution de la présence de pesticides dans l'eau due à l'action combinée de la prise de conscience des acteurs publics et privés (communes, services communaux et intercommunaux, habitants, jardineries...).
- ▶ Effort de sensibilisation à maintenir car les résultats montrent le caractère fragile de la mobilisation.
- ▶ Un dispositif législatif 2017-2019 renforcera la démarche déjà engagée par le territoire de Cap Atlantique.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**